



CESP

ETUDE D'AUDIENCE EAR>NATIONAL

SYNTHESE DE L'AUDIT



SAISON RADIO 2022-2023

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

1

SYNTHESE DE L'AUDIT SUR L'ETUDE EAR>NATIONAL SAISON RADIO 2022-2023

Depuis septembre 2021, Médiamétrie a revu la méthodologie de la mesure de l'étude d'audience de la radio qui s'appuie dorénavant sur un nouveau dispositif constitué de quatre études : EAR>National, EAR>Local, EAR>Ile de France et EAR>Insights. A la demande du marché, le CESP réalise un audit en continu de deux des études : EAR>National et EAR>Insights.

Le présent audit concerne l'étude EAR>National qui est exclusivement consacrée à la mesure de l'audience des stations au niveau national et sert au médiaplanning pour le volume d'audience quotidien de chaque support (chaque quart d'heure d'une station radio). Il a porté sur la saison radio 2022-2023, la méthodologie mise en place par Médiamétrie, la réalisation du terrain de l'étude, ainsi que les résultats d'audience de la radio des quatre vagues de la saison radio.

Le CESP précise que l'étude EAR>National produit les résultats sur l'univers lundi-vendredi après exclusion *a posteriori* des Jours de Moindre Activité (JMA), i.e. les interviews réalisées un JMA ne sont pas prises en compte pour produire les audiences. Sur la saison radio 2022-2023, 3 911 interviews ont été exclues.

Comme dans son Audit de la saison radio précédente, le Comité Scientifique du CESP souligne la qualité de l'étude EAR>National tant dans son déploiement que dans les traitements des données recueillies.

A partir de ses différents contrôles et analyses conduits sur la saison radio 2022-2023,

Le CESP considère satisfaisant :

- La constitution de la base de sondage qui est plus conforme aux recommandations du Comité Scientifique avec la suppression des numéros achetés auprès de prestataires et des numéros de téléphone mobile qualifiés, et l'augmentation de la part des numéros de téléphone mobile générés aléatoirement.
- Le nombre limité de critères de quota qui facilite la réalisation de l'étude.
- La qualité des formations qui garantit une homogénéité du travail des enquêteurs, notamment avec la mise en place de formations spécifiques.
- L'encadrement des enquêteurs et le suivi de leur travail par les contrôleurs de Médiamétrie.
- Le travail réalisé par les enquêteurs contrôlés par le CESP, au niveau de la passation du questionnaire et du respect des consignes méthodologiques de l'enquête.
- La qualité de l'échantillon :
 - o une bonne dispersion géographique
 - o une bonne répartition des interviews par année de naissance

- une bonne répartition de l'échantillon par jour nommé

Le CESP émet des réserves sur l'exclusion *a posteriori* des interviews portant sur 11 « jours de moindre activité » (JMA) et 3 samedis pour le calcul des résultats d'audience lundi – vendredi. Cette exclusion tend à surestimer l'audience et n'affecte pas l'audience de toutes les stations de la même façon.

Pour l'avenir, le CESP recommande d'intégrer les interviews réalisées les JMA dans le calcul et la communication des résultats globaux sur les audiences de la radio, ou à défaut de ne pas réaliser d'interviews sur ces jours qui correspondent à des jours de semaine¹ fériés et peuvent être identifiés en amont.

Le Comité Scientifique,

3 octobre 2023



¹ Les « Jours de Moindre Activité » (JMA) correspondent à des jours de la semaine, du lundi au vendredi, pour lesquels un taux d'activité inférieur à 55% est observé.